

Annexe 1 – Principes de l'agroécologie

1. Définition de l'agroécologie

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle vise à les amplifier afin de limiter le recours aux intrants conventionnels (engrais de synthèse, produits phytopharmaceutiques, énergie, eau), à préserver les ressources naturelles et à réduire les pollutions.

Elle repose sur la mobilisation des interactions biologiques et des services écosystémiques (fertilité des sols, régulation des bioagresseurs, pollinisation), dans une logique de durabilité des systèmes agricoles.

Cette approche est définie à l'article L.1 du code rural et de la pêche maritime.

2. Une approche systémique des exploitations

L'agroécologie considère l'exploitation agricole dans son ensemble :

- son fonctionnement global,
- son ancrage territorial,
- son insertion dans les filières.

Elle repose sur une combinaison cohérente de leviers techniques et organisationnels, visant simultanément des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Elle ne peut être réduite à une pratique isolée.

3. Enjeux spécifiques à la Martinique

La transition agroécologique revêt en Martinique des enjeux particuliers, liés notamment à :

- une forte dépendance aux intrants importés, impactant la souveraineté et les coûts de production ;
- une pression importante des bioagresseurs, favorisée par les conditions tropicales ;
- une sensibilité accrue aux aléas climatiques (sécheresses, épisodes pluvieux intenses, cyclones) ;
- des ressources en sols et en eau fragiles, nécessitant une gestion durable ;

[Tapez ici]

- des systèmes agricoles parfois spécialisés et peu diversifiés.

Dans ce contexte, l'agroécologie constitue un levier majeur pour renforcer la résilience des exploitations.

4. Principes structurants de l'agroécologie

Les projets présentés dans le cadre de l'appel à projets doivent s'inscrire dans les principes suivants :

4.1. Autonomie et recyclage des ressources

- valorisation des ressources disponibles sur l'exploitation ;
- recyclage des matières organiques (effluents, résidus de culture) ;
- réduction de la dépendance aux intrants extérieurs.

-> Objectifs : réduction des coûts, sécurisation des systèmes, limitation des impacts environnementaux.

4.2. Complémentarité cultures – élevage

- articulation entre productions végétales et animales ;
- valorisation des effluents d'élevage ;
- optimisation des cycles de nutriments.

-> Objectif : améliorer l'autonomie et l'efficacité globale des systèmes.

4.3. Diversification des systèmes de production

- diversification des cultures et des productions ;
- allongement des rotations ;
- introduction de légumineuses et de couverts végétaux ;
- utilisation de variétés adaptées au contexte local.

-> Objectif : renforcer la résilience face aux aléas climatiques, économiques et sanitaires.

4.4. Développement de la biodiversité fonctionnelle

[Tapez ici]

- mise en place d'infrastructures agroécologiques (haies, bandes enherbées, zones refuges) ;
- préservation des auxiliaires de culture ;
- renforcement des régulations biologiques.

-> Objectif : réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques.

4.5. Approche systémique et intégrée

- combinaison de plusieurs leviers techniques ;
- raisonnement global à l'échelle de l'exploitation ;
- recherche de synergies entre pratiques.

-> Objectif : améliorer simultanément les performances économiques, environnementales et sociales.

5. Trajectoires de transition

La transition agroécologique s'inscrit dans un processus progressif pouvant combiner :

- amélioration de l'efficacité des pratiques existantes ;
- substitution d'intrants ;
- reconception globale du système de production.

Les projets peuvent s'inscrire à différents stades de cette trajectoire, sous réserve de démontrer une dynamique d'évolution cohérente.

6. Exemples d'application dans les systèmes martiniquais

À titre indicatif, les principes agroécologiques peuvent se traduire par :

- Cultures pérennes (banane, arboriculture) : couverture des sols, réduction des intrants, infrastructures agroécologiques ;
- Maraîchage : diversification, rotations, gestion de la fertilité organique, biocontrôle ;
- Élevage : autonomie alimentaire, gestion des effluents, pâturage tournant ;
- Systèmes mixtes : intégration cultures-élevage ;
- Agroforesterie : association arbres / cultures, amélioration de la résilience.

7. Positionnement dans l'appel à projets

[Tapez ici]

Cette annexe constitue un cadre de référence pour :

- apprécier la cohérence agroécologique des projets ;
- guider les porteurs dans la construction de leur dossier ;
- faciliter l'analyse des projets lors de l'instruction.

Les projets devront démontrer explicitement leur inscription dans ces principes, en lien direct avec les diagnostics de durabilité et les indicateurs proposés.

[Tapez ici]